

Journal des traducteurs Translators' Journal

Création d'une nouvelle association à Genève : l'AITC

Jean-Paul Vinay

Volume 7, numéro 3, 3e trimestre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061302ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061302ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vinay, J.-P. (1962). Création d'une nouvelle association à Genève : l'AITC.
Journal des traducteurs / Translators' Journal, 7(3), 89–89.
<https://doi.org/10.7202/1061302ar>

constitué : Président : M. Emile Delavenay, chef du Service des documents et publications, UNESCO. Vice-président : Ingénieur Général Pierre Nicolau, Directeur de l'Institut Supérieur des matériaux et de la construction mécanique. M. Pierre Meille, Professeur de langues modernes de l'Inde à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes. Secrétaire Général administratif : M. Georges Fargues, Chargé d'études, Secrétariat Général du Gouvernement. Secrétaire Général technique : M. André Lentin, agrégé de l'Université, Professeur de Mathématiques supérieures. Trésorier : M. Irénée Poncet, Colonel en retraite. Trésorier adjoint : M. Claude Métais, Professeur d'anglais.



❏ CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION À GENÈVE : L'AITC

Le président de la STIC a reçu récemment la lettre suivante, qui émanait de M. Alex H. Delaplace, président de la nouvelle association, l'AITC, dont l'adresse est 24, avenue Krieg, Genève :

"Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le 3 juin 1962 a été créée à Genève l'Association internationale des traducteurs de conférences (AITC), qui groupe les réviseurs, traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux indépendants, travaillant à titre temporaire pour des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

Aux termes de ses statuts, l'Association a pour buts de représenter la profession de traducteur de conférences indépendant et de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres, en s'attachant à maintenir le niveau de la profession.

Le siège de l'Association est à Genève.

Nous espérons que votre organisation voudra bien collaborer avec notre groupement chaque fois que cette collaboration apparaîtra utile et mutuellement profitable. De notre côté, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos activités professionnelles.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter à la connaissance de vos membres la création de notre Association et nous vous en remercions à l'avance."

De son côté, Mme J. N. Rousseau-Badan, Secrétaire exécutive de l'Association internationale de traducteurs de conférences, a fait parvenir à la STIC un exemplaire des Statuts de cette nouvelle société. On y trouve notamment la définition des catégories de personnes pouvant faire partie de la société : l'article premier précise qu'elle groupera "les réviseurs, traducteurs, éditeurs et rédacteurs de comptes rendus de conférences indépendants" et qu'il faut entendre par "indépendante... toute personne travaillant pour des organisations gouvernementales, intergouvernementales ou internationales non gouvernementales, au bénéfice de contrats temporaires autres que des contrats de stage, ou de contrats relatifs à un travail déterminé (travaux à domicile pour des organisations internationales)".

Les personnes qui désireraient consulter ces statuts pourront le faire au secrétariat de la STIC.



❏ ANNUAL MEETING OF THE AMERICAN TRANSLATORS ASSOCIATION :

An invitation was sent to members of our Committee to attend the 1962 meeting of ATA, which will be held in New York on November 30, 1962. Items of interest